

## Séance du 27 septembre 2006

L'an deux mil six le vingt-sept Septembre à 18 heures, le Conseil Municipal de GUERLESQUIN, légalement convoqué s'est semblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Paul UGUEN, Maire

Présents : M. Paul UGUEN, Maire, M. Pierre MENEZ, 1<sup>er</sup> Adjoint, M. Daniel FUSTEC, 2<sup>ème</sup> Adjoint, M. André RIOU, 3<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Martine JAOUEN, 4<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Martine CUEFF, 5<sup>ème</sup> Adjoint, M. Jean CORVEZ, M. Arsène INIZAN, M. Pierre LE DILAVREC, M. Rémy LE MEUR, M. Tanguy MORVAN

Absents : Mme Françoise NORMAND, Mme Louissette LE ROUX, M. Michel LE ROY, M. Romain QUERE, Mme Sylvie GEFFROY -LE JAN

Procurations : M. Michel LE ROY à Mr André RIOU, Mme Sylvie GEFFROY- LE JAN à M. Pierre LE DILAVREC, Mme Françoise NORMAND à M. Jean CORVEZ

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 16

Date de convocation du Conseil Municipal : 21 Septembre 2006

Date de Publication : 29 Septembre 2006

Secrétaire : M. Jean CORVEZ

<b>Objet</b> : Rapport annuel sur la qualité de l'eau potable et de l'assainissement
--

Le Maire expose au conseil que dans le cadre des mesures destinées à renforcer l'information et la transparence dans la gestion des services publics, la loi du 2 Février 1995 a rendu obligatoire la présentation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité des services de l'eau potable et de l'assainissement. Le Maire et le représentant de la " Lyonnaise des eaux " portent à la connaissance du conseil les rapports relatifs à la gestion 2005 établis à cet effet par le fermier ". Le Conseil, après en avoir pris connaissance, adopte ces rapports.